

Annexe 1

Conditions à remplir pour être promu au grade d'attaché hors classe et à son échelon spécial

Conditions à remplir pour être promu au grade d'attaché hors classe

→ Article 24 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut du corps interministériel du corps des attachés d'administration de l'Etat

	Vivier 1	Vivier 2	Vivier 3
Conditions statutaires d'ancienneté	Être <u>attaché principal</u> et avoir atteint au moins le 5 ^{ème} échelon de ce grade.		Être <u>attaché principal</u> et avoir atteint le 10 ^e échelon de ce grade.
Conditions statutaires fonctionnelles	<p>Justifier à la date du tableau d'avancement de 6 ans de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 985 et conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite.</p> <p>Les services accomplis auprès des organisations internationales intergouvernementales ou des administrations des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen sur des emplois de niveau équivalent sont également, pris en compte dans le décompte de ces 6 années sous réserve qu'elles aient obtenu l'agrément préalable du ministre chargé de la fonction publique.</p>	<p>Justifier à la date du tableau d'avancement de 8 années d'exercice en position d'activité ou en position de détachement dans un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à l'indice brut 966, de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilité.</p> <p>Ces fonctions sont listées dans l'arrêté du 30 septembre 2013 et, s'agissant des fonctions spécifiques aux ministères économiques et financiers, dans l'arrêté du 18 avril 2014.</p> <p>Les fonctions de même nature et de niveau équivalent à celles mentionnées accomplies auprès des organisations internationales intergouvernementales ou des administrations des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, sont également, pris en compte dans le décompte de ces 8 années mentionnées sous réserve de l'octroi de l'agrément préalable du ministre chargé de la fonction publique.</p> <p>Les années de détachement dans un emploi culminant au moins à l'indice brut 985 et conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraites entrent également dans le décompte de ces 8 années.</p>	

Annexe 1

Conditions à remplir pour être promu au grade d'attaché hors classe et à son échelon spécial

Promotion à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe

→ Article 27 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut du corps interministériel du corps des attachés d'administration de l'Etat

- être attaché hors classe
- justifier de trois années d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade

ou

lorsque l'agent a ou avait été détaché dans un emploi fonctionnel, avoir atteint un échelon doté d'un groupe hors échelle

Annexe 2

**Tableau d'avancement au grade d'attaché d'administration de l'Etat hors classe
au titre de l'année 2025**

FICHE DE CARRIERE EN CATEGORIE A
(à remplir par l'agent de manière dactylographiée)

NOM et Prénom :

SITUATION DE L'AGENT

Date d'entrée dans la fonction publique dans un corps de catégorie A :

Moyen d'accès à la catégorie A :

Corps et grade actuel :

Année et moyen d'accès au grade actuel :

Echelon au 31/12/2025 :

Position administrative actuelle :

Affectation		Détachement sur emploi fonctionnel	
Accueil en détachement		Détachement sur un contrat	
Autre, préciser.....		Mise à disposition	

Corps d'origine (si accueil en détachement) :

AFFECTATION ACTUELLE

Ministère / Organisme :

Direction :



Sous-direction / Service / bureau :

Intitulé du poste occupé :

Date de prise du poste actuel :

Descriptif des fonctions actuelles (*10 lignes maximum*) :

.....

Nombre et catégorie d'agent(s) encadré(s), le cas échéant :

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Niveau de cotation RIFSEEP ou équivalent :

Groupe	Fonctions	Groupe de l'agent	Analyse sur l'éligibilité des fonctions actuelles au GRAF
1	<i>Chef de bureau</i>		
2	<i>Adjoint au chef de bureau avec sujétions particulières (intérim du chef de bureau), Cadre expert avec sujétions particulières</i>		
3	<i>Adjoint au chef de bureau sans sujétion particulière, Cadre expert, Chef de secteur</i>		
4	<i>Cadre</i>		

Visa du BRH :



AFFECTATION(S) PRECEDENTE(S)

Fonctions exercées en position d'activité ou en position de détachement dans un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à l'indice brut 966, en précisant l'administration d'emploi

Date de début (JJ/MM/AAAA)	Date de fin (JJ/MM/AAAA)	MINISTÈRE ORGANISME	Service d'affectation	Intitulé du poste – Descriptif <u>synthétique</u> des fonctions 10 lignes par poste maximum

PERIODES DE DETACHEMENT SUR EMPLOI (culminant au moins à l'IB 985)

Fonctions exercées en détachement sur un emploi fonctionnel répondant à ces conditions (chef de mission, conseiller d'administration...) en précisant l'administration d'emploi

Date de début (JJ/MM/AAAA)	Date de fin (JJ/MM/AAAA)	MINISTÈRE ORGANISME	Service d'affectation	Intitulé du poste – Descriptif <u>synthétique</u> des fonctions 10 lignes par poste maximum



PERIODES DE DETACHEMENT SUR CONTRAT

Fonctions exercées en détachement sur contrat en précisant l'administration d'emploi

<i>Date de début (JJ/MM/AAAA)</i>	<i>Date de fin (JJ/MM/AAAA)</i>	<i>MINISTERE ORGANISME</i>	<i>Service d'affectation</i>	<i>Intitulé du poste – Descriptif <u>synthétique</u> des fonctions 10 lignes par poste maximum</i>

Date :

Signature (précédée de la mention « Je soussigné
(Prénom NOM) certifie sur l'honneur l'exactitude
des renseignements figurant sur le présent
document ») :